

Le Maire gèle des promotions !

La CGT lutte depuis de nombreuses années pour que les agents bénéficient d'un avancement de grade linéaire, en reconnaissance de leur expérience mise au service des nantais et de la collectivité.

Force est de constater que la collectivité ne l'entend pas de cette oreille en mettant en place un système retardant la progression des agents. Pour certaines catégories de personnel, la mairie interdit même l'accès au grade supérieur au motif des fonctions exercées par l'agent comme c'est d'ailleurs le cas à la police municipale (fonctionnalité, responsabilité, expertise...).

Cette année, c'est encore :

- **235 promotions gelées en catégorie C sur 530 agents concernés**
- **91 promotions gelées en catégorie B sur 181 agents concernés**

45.8 % des agents seront donc privés d'avancement en grade par la seule volonté du Maire alors que les règles statutaires permettent pourtant à ces agents de prétendre, dès cette année, à cette promotion au grade supérieur.

Pour ces agents, c'est la double peine :

- ✘ Aucune augmentation du point d'indice des agents publics pour cette année, par décision de l'actuel 1^{er} ministre, conseiller municipal et ex-maire de Nantes ;
- ✘ Refus de promotion au grade supérieur et par voie de conséquence de changement d'échelle de rémunération pour ces agents, sur ordre du nouveau Maire. Ce refus induit aussi pour certains agents une seconde perte financière liée à l'existence de primes plus élevées dans le grade supérieur.

Cette décision du Maire a donc pour effet de participer à créer dans notre collectivité, des agents ayant certes un emploi, mais s'appauvrissant au regard d'un bulletin de salaire qui ne suit pas les augmentations du coût de la vie (augmentation du coût des denrées alimentaires, du carburant, du logement...). Ainsi, de nombreux agents rencontrent aujourd'hui de sérieuses difficultés financières, notamment en catégorie C. On les appelle pudiquement les « travailleurs pauvres ».

Le Maire prend également la responsabilité d'altérer la motivation de salariés qui pourtant s'investissent au quotidien dans l'accomplissement de leurs missions. Les beaux discours ne suffisent plus à faire taire le mécontentement de nombreux agents dans les services, dont la fiche de paie ne répond plus à leurs besoins, leurs investissements et aux compétences qu'ils ont acquises.

Pour rappel, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces ratios au dernier CTP du 1^{er} octobre. En conséquence, la CGT revendique à nouveau la généralisation des ratios à 100 %, en application des règles statutaires, dans le but de permettre à tout agent, d'atteindre le sommet de son cadre d'emploi dans les délais permis par le statut. Il faudra d'ailleurs aux agents plus de 20 ans pour y parvenir dans la plupart des cas et dans les conditions les plus favorables. Alors pas la peine d'en rajouter, n'est-ce pas, Monsieur le Maire ?